



Réunion du Conseil Municipal

20 décembre 2023 à 19 heures

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CM_06_2023

Ouverture de la séance – désignation du secrétaire de la séance

Francis RICARTE

À l'unanimité les membres du conseil adoptent cette proposition

Lecture des procurations :

Richard SEGUIER à Vincent GAUDY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 octobre 2023

À l'unanimité les membres du conseil valident ce compte rendu

Informations au Conseil

Décisions prises dans le cadre des délégations

- Équipements des policiers municipaux - armement

Classement	Entreprise	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	SABATIER à Pézenas	1860.00	2232
2	PACI à Clermont l'Hérault	1879.01	2254
/	FITER à Béziers	N'a pas transmis de proposition	

Entreprise retenue SABATIER à Pézenas

- Décisions administratives

DEC_2023-028	MISE EN PLACE ZEENDOC	Modalités d'exécution du contrat signé en janvier
DEC_2023-029	AVENANT N°3 - LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES RENOVATION MAISON MEDICALE	1 362 € HT
DEC_2023-030	AVENANT N°4 - LOT 4 - MENUISERIES INTERIEURES RENOVATION MAISON MEDICALE	1 205 € HT
DEC_2023-031	AVENANT N°2 - MAITRISE D'ŒUVRE RENOVATION MAISON MEDICALE	1 192 € HT
DEC_2023-032	AVENANT N°2 - LOT N°2 PLATRERIE RENOVATION MAISON MEDICALE	1 843 € HT
DEC_2023-033	AVENANT N°3 - LOT N°2 PLATRERIE RENOVATION MAISON MEDICALE	620 € HT
DEC_2023-034	ATTRIBUTION MARCHE RESTAURATION SCOLAIRE	Augmentation de 0,30 € HT/repas
DEC_2023-035	ATTRIBUTION MOE VOIRIES COMMUNALES	16 164 € HT
DEC_2023-036	ATTRIBUTION LOT 6-FACADES CONSTRUCTION CLSH	99 442,09 € HT

DEC_2023-037	ATTRIBUTION MOE ABORDS RENOVATION MAISON MEDICALE	8 700 € HT (6%)
DEC_2023-038	DÉCISION PORTANT MOUVEMENTS DE CRÉDITS ENTRE DEUX CHAPITRES DE LA SECTION INVESTISSEMENT - M57-ACQUISITION LOGICIEL	Changement cpte 2158 ->2051 pour 5 400 €
DEC_2023-039	DÉCISION PORTANT MOUVEMENTS DE CRÉDITS ENTRE DEUX CHAPITRES DE LA SECTION INVESTISSEMENT - M57-AMORTISSEMENTS	Changement cpte 60612 & 10222 vers 2818 Amortissements
DEC_2023-040	ATTRIBUTION LOT 14 – PLOMBERIE-SANITAIRES- CLIMATISATION CONSTRUCTION CLSH	149 023.66 € HT

Lecture de courriers reçus

- **Kléber MESQUIDA – Président du Conseil Départemental de l’Hérault**
Proposition d’une subvention Réfection Chemins communaux pour 80 000 € ;
- **Kléber MESQUIDA – Président du Conseil Départemental de l’Hérault**
Participation EID Méditerranée pour 2022 – 6492,73 € ;
- **Julie GARCIN SAUDO & Vincent GAUDY – Conseil Départemental de l’Hérault**
Proposition d’une subvention Église pour 80 000 € ;
- **François-Xavier LAUCH - Préfet de l’Hérault**
Levée de carence Loi SRU – Fin de majoration 2024-2025-2026 ;
- **Mathieu MASSOT – DG FDI SACICAP**
Accompagnement projet de rénovation Rue de BRAY – lié à de l’insalubrité ;
- **Yves MICHEL – Maire de Marseillan**
Cabanisation parcelle CH 2 commune de Marseillan ;
- **Pierrette OUAHAB – Chef de Bureau Préfecture de l’Hérault**
Projet Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Autorisation de pénétrer sur parcelles privées ;
- **Bernard AYORA – Art Lyrique et Culturel de Florensac**
Cessation activité de l’association ;
- **Frédéric POISOT – Secrétaire Général Préfecture de l’Hérault**
Contrôle Budgétaire, synthèse des observations 2023.

Début de l’ordre du jour

Finances Vie Publique

1. Débat d’Orientation Budgétaire – D.O.B. ; *Délibération N° 2023-070*

PRÉAMBULE

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l’information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d’une collectivité. Il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant la présentation du Budget Primitif.

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise mondiale qui a généré des tremblements dans l’économie mondiale. Aux difficultés d’approvisionnement, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d’œuvre. Aujourd’hui, nous connaissons une inflation à des niveaux inconnus depuis les années 80. Cette crise a eu pour conséquences, à l’échelle nationale et locale, la flambée des prix de l’énergie, l’explosion des coûts des matières premières et l’alimentation avec des ruptures de stock chez les fournisseurs. L’effet rareté des matières devient très couteux pour les collectivités territoriales.

Notre Municipalité a consenti de gros efforts pour faire face à cette nouvelle crise. Nos services sont toujours aux avant-postes et s’adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes des habitants. Agents et élus ont su montrer leur détermination pour poursuivre le travail sur les trois thématiques : environnement et transition écologique, lien social et solidarité, et proximité et service public.

La prospective budgétaire devient un exercice délicat et critique au regard de la réalité des chiffres : la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les mesures du Ségur, toutes indispensables pour restaurer du pouvoir d'achat, la baisse des dotations, l'augmentation très significative du coût de l'énergie, la hausse de l'inflation, l'augmentation des salaires, l'explosion des prix des matières premières, ...

Dans ce contexte, les ressources n'évoluent que très peu. Face à cette situation, Florensac poursuit le travail engagé depuis 2008, un travail approfondi sur ses dépenses de gestion pour réaliser des économies. Mais cela ne sera pas suffisant pour financer tous les investissements indispensables aux transformations sociales et écologiques. Néanmoins, avec cette complexité et ces difficultés, nous continuons à présenter au Conseil Municipal des orientations budgétaires réalistes et en accord avec nos capacités financières afin de voter un budget équilibré et sincère, et qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des habitants.

Le débat d'orientation budgétaire de l'année 2024 s'appuie sur le présent rapport d'orientation budgétaire détaillant les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire précède l'examen du budget primitif qui devra être réalisé avant le 20 février 2024.

Le Contexte Général

A. Le contexte macroéconomique

Éléments du Projet de Loi de Finance 2024

(Les éléments chiffrés ci-après sont issus du projet de loi de finances pour 2024.)

Une croissance jugée solide en 2023 par le gouvernement (+ 1,0 %) et une activité qui s'accélérait en 2024 (+ 1,4 %), sur fond de reflux de l'inflation.

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance, en moyenne annuelle, est restée élevée (+ 2,5 %), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître, et les effets négatifs sur l'activité de ces chocs se dissipent progressivement. Les prix des matières premières se sont largement détendus, le pic d'inflation est passé, et l'activité a retrouvé de l'élan au deuxième trimestre 2023 (+ 0,5 %). Les parts de marché à l'exportation, qui avaient été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, rebondissent. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019). Pour la seconde moitié de l'année 2023, les derniers indicateurs conjoncturels, pris globalement, indiquent une activité toujours bien orientée. Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêt. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait très dynamique en moyenne 2023. En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité.

L'inflation (au sens de l'Indice des Prix à la Consommation) baisserait légèrement en 2023, à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). Elle est toujours atténuée par les mesures prises par le Gouvernement pour protéger les français face à la hausse des prix. Le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente permettrait ainsi de réduire le niveau général des prix d'environ 2 points en 2023. La composition de l'inflation évoluerait toutefois sensiblement : après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, l'inflation des services prendrait progressivement le relais, dans le sillage des salaires, mais sans risque d'emballlement.

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue de l'inflation. Les exportations seraient également bien orientées, profitant d'un rebond du commerce mondial et d'une poursuite du rattrapage des pertes de performances, en particulier dans

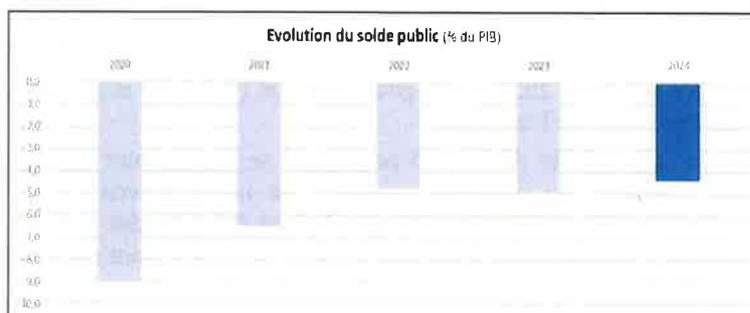
l'aéronautique. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêt réels. Celui des ménages continuerait de reculer, celui des entreprises ralentirait sans baisser, notamment grâce aux baisses des impôts de production et aux besoins toujours importants associés à la double transition écologique et numérique.

En 2024, l'inflation (au sens de l'IPC) diminuerait sensiblement à + 2,6 %. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée. Les services deviendraient ainsi les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.), sans toutefois remettre en cause la normalisation progressive de l'inflation.

La trajectoire des finances publiques

Le déficit public diminue en 2024 et respecte la trajectoire du programme de stabilité, malgré un environnement macroéconomique incertain.

En 2023, malgré les nombreuses incertitudes notamment liées à la situation géopolitique et une croissance légèrement plus faible qu'anticipée, le déficit sera tenu à 4,9 % du PIB, contre 5,0 % prévu dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2023. La baisse observée sur les prix de l'énergie aura notamment permis de diminuer le coût des différentes mesures de soutien. En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, comme inscrit dans le Programme de stabilité 2023-2027. Avec une croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'explique notamment par la sortie progressive des mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.



	2022	2023	2024
Solde effectif	-4,8	-4,9	-4,4
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	57,7	55,9	55,3
Évolution de la dépense publique en volume (%) *	-1,1	-1,3	0,5
Taux de prélèvements obligatoires	45,4	44,0	44,1
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7

Après s'être établi à 45,6 % du PIB en 2022, le taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire s'élèverait à 44,4 % en 2024, stable par rapport à 2023. Après 57,7 % en 2022, le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) reculerait à 55,9 % du PIB en 2023, puis à 55,3 % en 2024.

Les collectivités territoriales présentent aujourd'hui une situation financière globalement favorable, avec toutefois des contrastes entre les catégories de collectivités et au sein d'entre elles

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable. Leur épargne brute a augmenté de 5,5 % en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 8,2 % par rapport à 2021, + 17,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor,

témoignant de leur trésorerie, a atteint, en 2022, 57,2 Md€, contre 56,6 Md€ en 2021 et 43,9 Md€ en 2019, soit une hausse de + 29 %.

Cette bonne situation financière résulte de plusieurs facteurs :

- ✓ **la capacité des collectivités locales** à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux crises,
- ✓ **le dynamisme de leurs recettes fiscales** dont l'assiette est insensible aux effets de la conjoncture économique et le soutien continu de l'État depuis 2017 (hausse de la DGF, plan de relance, fonds vert, différents filets de sécurité).

Ainsi, si leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été dynamiques (+ 4,6 % par rapport à 2021, soit + 8,1 Md€) dans le contexte inflationniste, leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) l'ont été encore davantage (+ 4,7 %, soit + 10,0 Md€). Les DRF ont en effet été tirées par la hausse des frais de personnel (+ 5,2 %) et des achats et charges externes (+ 8,6 %), notamment stimulés par l'inflation. L'augmentation des DRF a toutefois été inférieure à celle des RRF (+ 4,6 % soit + 10,0 Md€), qui ont été tirées par la progression des impôts et taxes (+ 4,8 %), notamment portée par le dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis les dernières réformes de la fiscalité locale.

Les collectivités ont également bénéficié en 2022 du soutien de l'État face à l'inflation, lequel s'est poursuivi en 2023. Enfin, les dépenses d'investissement (hors remboursements) ont été dynamiques (+ 7,1 %) et atteignent 67,9 Md€ fin 2022, contre 63,6 Md€ en 2019.

Globalement cette situation a permis aux collectivités d'aborder 2023 plus sereinement, alors qu'elles demeurent confrontées aux défis des années précédentes : inflation et hausse des frais de personnel. Du côté du fonctionnement, le dynamisme des recettes fiscales assises sur les valeurs locatives, avec une revalorisation de 7,1 % serait cependant tempéré par la forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et le ralentissement de la dynamique de la TVA. La croissance des produits amortirait en partie la hausse des charges (+ 5,8 %) mais leur progression serait dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2022. Pour autant, l'investissement resterait particulièrement dynamique, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 9,1 %), du fait du recours à l'emprunt, mais aussi, fait notable de 2023, par un prélèvement important sur le fonds de roulement.

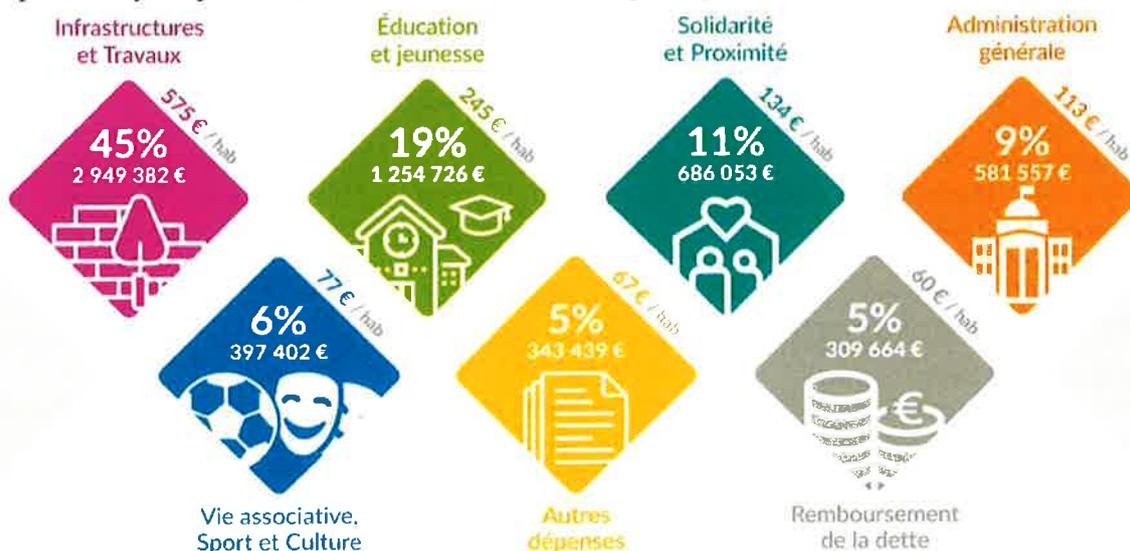
La situation financière de la Commune de Florensac

B. Les équilibres du Budget Communal

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Une petite analyse a permis d'identifier la structure de la dépense pour 2022 :



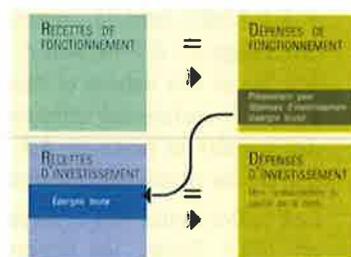
La section de fonctionnement regroupe :

- ✚ Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, regroupements intercommunaux, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions...);
- ✚ Toutes les recettes que la Collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des loyers, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la Collectivité a pu effectuer.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet, en cas de gestion vertueuse et excédentaire, de dégager une capacité d'autofinancement des investissements (CAF), également appelée épargne brute.

La section d'investissement comporte :

- ✚ En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la Collectivité ;
- ✚ En recettes : les éventuels emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement (la CAF ou épargne brute).



Au dernier compte administratif (2022), conformément à cette mécanique budgétaire, la CAF brute dégagée par le budget principal s'élève à 1 339 090 €. Cela représente pour Florensac une capacité d'autofinancement de 262 € par habitant, là où la moyenne des communes de notre strate (5 000 à 10 000 habitants) est de 201 € par habitant.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les charges de fonctionnement

Depuis le vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques, toutes les communes de plus de 3.500 habitants, doivent mentionner leurs objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Provisoire	BP 2024 Prévisions
011 Charges à caractère général	741 368,79 €	673 448,64 €	698 026,85 €	814 438,00 €	911 045,00 €	Hausse
012 Charges personnel et frais assimilés	1 973 218,95 €	1 919 494,73 €	1 890 903,31 €	1 866 607,00 €	1 856 380,17 €	Stabilité
014 Atténuation de produits	- €	47 894,00 €	163 296,00 €	163 296,00 €	- €	Stabilité
65 Autres charges de gestion courante	430 658,15 €	412 457,54 €	450 560,33 €	459 556,00 €	399 221,22 €	Stabilité
66 Charges financières	116 536,56 €	108 647,18 €	100 393,90 €	94 381,18 €	103 885,89 €	Stabilité
67 Charges exceptionnelles	4 146,00 €	1 006,30 €	224,90 €		6 530,84 €	Stabilité
Total dépenses réelles	3 265 928,45 €	3 162 948,39 €	3 303 405,29 €	3 398 278,18 €	3 277 063,12 €	Légère Hausse

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Tous les achats nécessaires au fonctionnement des services

(Fournitures, consommables, prestations de services, petits matériels, assurances...)

La crise sanitaire a généré un certain nombre de charges générales supplémentaires (produits de nettoyage, équipements de protection, etc...). Comme en 2022 ces dépenses perdurent et nous devons également faire face à une très forte augmentation globale des prix pour certains postes de dépenses (électricité, gaz et/ou carburants...). Toutefois, grâce à l'implication de tous, et à une gestion rigoureuse, le poids qu'elles représentent sur le budget communal est maîtrisé, nous restons sur un niveau de progression des dépenses inférieur à celui de l'inflation des coûts de l'énergie notamment (+23,1% depuis 2021 - Source INSEE).

Chapitre 012 - Charges de personnel

Point de vue strictement financier

L'année 2023 marque une vraie continuité dans les efforts pour maintenir une stabilité dans les effectifs et une gestion du personnel à périmètre budgétaire constant. Bien que devant faire face à de nombreuses situations où il a fallu renforcer ponctuellement les services (indisponibilités partielles ou permanentes, création de nouveau service), nous atteindrons vraisemblablement un niveau comptable très voisin de celui de 2022. Chaque

remplacement des personnels ayant exercé leur droit de départ (retraite et/ou mobilité) est toujours examiné avec beaucoup d'attention et de mesure et toujours avec le souci de mieux faire sans dépenser plus.

La masse salariale représente 53,26 % des dépenses récurrentes de fonctionnement de la ville ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des collectivités (59,7 %).

Point de vue technique

En améliorant significativement les conditions de travail et en adaptant les pratiques professionnelles aux diverses réglementations, nous souhaitons favoriser l'engagement et l'implication des personnels et par voie de conséquence optimiser la qualité du travail rendu. Par ailleurs, les Lignes Directrices de Gestion en matière de Ressources Humaines, ont acté les orientations que la collectivité souhaite donner.

Point de vue humain

Les effectifs permanents enregistrés au 30 novembre 2023 représentent 49 agents ; 47 sont titulaires et stagiaires (98%) pour seulement 2 non titulaires (2%) soit 48 Équivalents Temps Plein (ÉqTP).

L'affichage de ce chiffre, extrêmement bas cette année encore (9,41 ÉqTP pour 1 000 habitants) pour une collectivité de la strate démographique de Florensac (12,6 ÉqTP pour 1 000 en moyenne), est le signe que nous concentrons de gros efforts sur la gestion du personnel et la maîtrise de la masse salariale qui restent notre priorité.

La répartition par filière de ces agents est la suivante :

FILIERE	Effectifs	Proportion	FILIERE	Effectifs	Proportion
Administrative	8	16%	Animation	10	20%
Technique	19	39%	Sociale (ATSEM)	6	12%
Police Municipale	4	8%	Culturelle	2	4%

La répartition par filière est assez homogène avec une nette prédominance pour la filière technique (39 %), et les filières d'emploi autour de la jeunesse et de l'administration générale arrivent ensuite avec respectivement 20 et 16 %.

La masse salariale évoluera également sous l'effet des mesures réglementaires nationales.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Comme annoncé à l'occasion du précédent R.O.B., grâce au soutien de programmes de logements sociaux sur la commune, notre collectivité a bénéficié d'une exonération totale du prélèvement SRU (163 116 €). La subvention d'investissement versée fin 2021 permet de remettre ce chapitre à zéro et ainsi de limiter d'autant les dépenses de fonctionnement correspondantes. La levée de la mise en carence de la commune permettra de maintenir ce Chapitre à un niveau très bas sans effort budgétaire par ailleurs.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

L'enveloppe globale des **subventions** aux associations (6574) s'annonce stable par rapport à celle du budget primitif 2023. La répartition à l'intérieur de l'enveloppe peut également enregistrer des modifications afin de tenir compte des besoins réels de chaque association pour l'année 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre a retrouvé un niveau conforme aux standards de la strate et il devrait conserver ce niveau en 2023.

Il est à noter que nous nous trouvons en limite des champs du possible pour diminuer les charges de personnel et les charges à caractère général. Notre tâche sera donc de contenir leurs variations conjoncturelles.

2- Les recettes de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire*	BP 2024 Prévision
013 Atténuation de charges	125 925,78	139 532,82	75 574,39	41 127,00	13 404,00	Hausse
70 Produits services, domaine et ventes	182 314,17	168 032,01	244 027,85	263 508,00	240 005,33	Stabilité
73 Impôts et taxes	2 615 291,33	2 559 627,05	2 690 443,97	2 746 578,00	2 700 091,20	Stabilité
74 Dotations subventions et partic.	1 309 153,20	1 350 414,48	1 367 204,62	1 470 965,00	1 467 745,09	Stabilité
75 Autres produits de gestion courante	74 479,25	72 136,93	103 481,52	114 469,00	133 243,64	Stabilité
76 Produits financiers	58,97	28,03	50,63	61,51	75,53	Stabilité
77 Produits exceptionnels	6 017,19	10 647,23	25 590,52	-	723,55	Légère baisse
Total des recettes réelles	4 313 239,89 €	4 300 418,55 €	4 506 373,50 €	4 636 708,51 €	4 555 288,34 €	Stabilité
* Projection						

Globalement nous tablons donc sur une stabilité des recettes de fonctionnement, hors légère augmentation conjoncturelle annoncée.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Conformément à ce qui avait été annoncé à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, le montant d'**atténuations de charges** (013) constaté en 2023 a été réduit à la portion congrue eu égard aux mécanismes de remboursement par notre assureur un peu plus lent. Tout devrait se régulariser d'ici la fin de l'exercice ou en tout début d'exercice 2024.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Redevances d'occupation du domaine public, des loyers perçus, facturation de la cantine, de l'accueil de loisirs, la médiathèque, refacturation des agents mis à disposition d'autres structures, etc.),

À ce stade, les recettes de 2023 sur ce chapitre sont estimées à 240 005,33 € en baisse par rapport à 2022 mais au niveau de 2021 et très au-dessus de 2019 et 2020. L'une des explications réside dans la fréquentation de la période méridienne (Cantine et CLAE) qui présente un très fort taux de fréquentation depuis la fin de la crise sanitaire.

Chapitre 73 – Impôts et Taxes

En ce qui concerne l'imposition des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières bâties et non bâties), la ville dispose du seul pouvoir de taux. Le budget 2024 sera construit en maintenant les taux à leurs niveaux actuels respectifs, sans augmentation depuis 2009. Pour mémoire, les taux de 2023 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,68 %
- Taxe sur le foncier bâti : 35,72 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 53,34 %

L'évolution naturelle physique des bases (effet volume) est estimée à 2 %. Ce seul paramètre sera intégré pour le calcul du produit fiscal posé.

Chapitre 74 – Dotations Subventions et participations

Les **dotations** de l'État sont annoncées équivalentes à 2023. Pour mémoire, le produit de la Dotation Globale de Fonctionnement a légèrement progressé depuis 2019 comme le retrace le tableau ci-dessous :

	DGF Perçue
2019	1 043 786 €
2020	1 089 542 €
2021	1 120 728 €
2022	1 189 126 €
2023	1 247 657 €

La Loi de finances de 2024 prône la stabilité, il est donc proposé de maintenir la prévision au même niveau que 2023 (chapitre 74).

SECTION INVESTISSEMENT**3- Les recettes d'investissement (hors reports)**

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 Prévision
13 Subventions d'investissement	98 792,68	143 727,99	288 172,91	384 966,36	1 295 008,69	Stabilité
16 Emprunt	-	-	-	1 794 000,00	-	Stabilité
10 Dotations, fonds et réserves	292 783,29	202 488,20	123 430,48	365 278,97	411 399,96	Stabilité
45 Opérations pour compte de tiers	381 395,80		286 409,34	365 278,97	359 112,48	Baisse
Total des recettes réelles	772 971,77	346 216,19	698 012,73	2 909 524,30	2 065 521,13	Stabilité

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues en 2023 correspondent à la fin des dotations liées aux projets de l'Avenue Jean Jaurès et au début des encaissements pour le Stade René Franques. En 2024, elles porteront sur l'ensemble des projets programmés qui ont commencé en 2023 à savoir la rénovation du Centre Médical et la construction du Centre de Loisirs.

Chapitre 16 – Emprunts

Pas d'augmentation de l'emprunt en 2023, il est probable qu'il n'y en aura pas non plus en 2024.

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves

Ce chapitre est majoritairement alimenté par le Fond de Compensation de la TVA (rétrocession de la TVA payée sur les investissements lors de l'année N-2 (soit en 2022 pour cette année 2024).

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Correspondent au remboursement des travaux effectués en délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de compétences transférées par convention. Les opérations pour compte de tiers de l'avenue Jean Jaures (CD34 et CA Hérault Méditerranée) seront soldées en début 2024.

Comme prévu les recettes d'investissement de 2023 sont en légère baisse, elles seront stables en 2024 avec les encaissements de subventions d'investissement évoquées au Chapitre 13 et les opérations de récupération de TVA sur les investissements 2022.

4- Les dépenses d'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 Prévision
20 Immobilisations incorporelles (dont 204)	-	14 042,70	16 773,62	16 538,00	25 464,16	Stabilité
21 Immobilisations corporelles	65 912,00	103 006,38	750 229,18	128 539,43	148 455,83	Stabilité
23 Opérations d'équipement	550 432,22	1 777 851,69	2 053 351,51	2 183 882,51	2 190 697,76	Légère hausse
10 Dotations, fonds et réserves	-	-	-	-	-	Stabilité
16 Emprunts dettes et assimilés	182 473,70	190 363,08	190 616,36	215 282,37	138 672,46	Stabilité
45 Opérations pour compte de tiers	163 861,80	124 347,54	-	579 703,17	382 909,09	Stabilité
Total des dépenses réelles	962 679,72	2 209 611,39	3 010 970,67	3 123 945,48	2 886 199,30	Stabilité

Chapitre 23 – Opérations d'équipement

Les opérations d'équipement traduisent les travaux structurants engagés par la Municipalité, l'année 2023 se situe dans la lignée de 2022 avec 2 chantiers conséquents qui ont abouti (Stade René FRANQUES et Avenue Jean JAURES), deux programmes qui ont débuté (Maison Médicale et Centre de Loisirs). L'année 2024 sera marquée par l'achèvement de ces deux programmes ainsi que par le chantier de la réparation du Toit de l'église premier semestre 2024 et la conduite des opérations liées à la rénovation de nos entrées de ville.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux travaux réalisés dans le cadre des travaux effectués en délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération pour ce qui concerne les réseaux humides dans le cadre du transfert. Pas ou peu d'opérations (Entrée de ville) intégrant cette problématique en 2024.

Perspectives pluriannuelles

Oper.		2024	Total Période
	Opérat. non individualisée	600 000 €	1 300 000 €
990	Boulodrome	5 000 €	10 000 €
1033	Restaurant scolaire	20 000 €	25 000 €
1046	Vidéo Surveillance	35 000 €	80 000 €
1050	Informatique	10 000 €	20 000 €
1061	PLU : Modification	5 000 €	15 000 €
1069	Maison associations	10 000 €	20 000 €
1072	Construction CLAE	900 000 €	1 450 000 €
1085	Maison de santé	160 000 €	842 000 €
1087	Normes Mairie	10 000 €	20 000 €
1091	Réfection toit église	500 000 €	500 000 €
1093	Amgt Avenue Pierre Dental	700 000 €	700 000 €
1094	Amgt équipements sportifs	150 000 €	430 000 €
1095	Refection voirie urbaine	300 000 €	300 000 €
1096	Réfection voirie rurale	400 000 €	700 000 €
1097	Refection voirie lotissements	300 000 €	300 000 €
1098	Amgt espaces publics	150 000 €	150 000 €
	Totaux	4 255 000 €	7 892 000 €

* Les sommes sont données à titre indicatif et susceptibles d'être réajustées

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT

Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la Ville dégagera un autofinancement brut suffisant afin d'avoir un équilibre et des marges de manœuvres les meilleurs possibles. Malgré une année placée, sous le signe de l'incertitude, le budget primitif 2024 permettra de préserver les équilibres budgétaires et de poursuivre les projets engagés.

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE À FLORENSAC

Nous avons actuellement 10 contrats de prêts. Début 2022, nous avons débloqué un prêt destiné au remboursement anticipé des prêts DEXIA et de la Caisse des Dépôts. Finalement, il semble raisonnable de conserver ce financement non plus pour rembourser de manière anticipée les prêts DEXIA et Caisse des Dépôts mais plutôt pour soutenir notre programme d'investissement.

	Nbre de contrats	
Caisse des Dépôts.	2	Fin 2027 et 2036
Dexia.	4	Fin entre 2031 et 2036
Crédit Agricole.	3	Fin 2028, 2031 et 2034
Caisse d'allocations familiales	1*	Fin en 2028

* Contrat de prêt sans intérêt

Encours de la dette	3 380 880,79 €	Stable voir en diminution (3 786 629,24 € au 31/12/2022)
Endettement par habitant	626,64 €	En moyenne 842 € communes de la même strate
Capacité d'autofinancement	1 278 225.22 €	1 469 027 € en 2022
Capacité de désendettement	2,97 ans	En moyenne 5,8 ans communes de la même strate (2,58 an en 2022)

La capacité d'autofinancement détermine notre capacité d'emprunt.

Depuis 2008, elle était en progression régulière mais la conjoncture nous laissait penser que la « courbe » risquait de se niveler quelque peu. Avec de gros efforts, nous sommes parvenus à maintenir une Capacité d'Autofinancement confortable même si notre vigilance ne doit pas faiblir.

Année	Capacité d'autofinancement
2008	133 456 €
2014	742 178 €
2021	1 082 882 €
2022	1 469 027 €
2023	1 278 225.22

Selon les projections actuelles, nous espérons être en mesure de maintenir cet indicateur à ce niveau sur 2024.

Conclusion

Depuis le début de ce mandat, l'équipe Municipale poursuit ses efforts avec une triple exigence :

- ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement courantes dans un cadre compatible avec la fiscalité communale,
- ✓ Améliorer le cadre de vie en respectant l'histoire de notre commune,
- ✓ Favoriser la cohésion sociale et le « mieux vivre » ensemble.

L'année 2024 sera une nouvelle année charnière au cœur du plus important programme d'investissements du mandat avec l'aboutissement de projets très conséquents.

La vigilance sur les dépenses de fonctionnement est toujours de mise, l'engagement de ne toujours pas augmenter la fiscalité pour la quatorzième année consécutive, tout en poursuivant un programme d'investissements ambitieux, en privilégiant l'intérêt de l'ensemble des administrés et en renforçant la qualité de nos services au public.

Il faut que nous attendions en 2024 à une augmentation moindre des bases fiscales (+4,2% au lieu de 7,3% en 2023) qui ne parviendra peut être pas à compenser l'inflation.

À l'unanimité les membres du conseil adoptent ce rapport d'Orientation Budgétaire

2. Amélioration de la qualité comptable ; - Délibération N° 2023-071

La situation financière locale est l'objet de beaucoup d'attention, et ce, bien avant la période de crise sanitaire actuelle. Le besoin de données financières et comptables fiables, de qualité éprouvée, n'en devient que plus patent. Si de nombreux progrès ont d'ores et déjà été réalisés par les collectivités et les administrations, plusieurs initiatives majeures sont en cours pour moderniser la comptabilité locale, ayant toutes 2024 pour horizon : le nouveau référentiel M57, le compte financier unique, l'accompagnement de la certification et l'amélioration de la qualité des comptes.

Les services de la DGFIP du SGC Littoral souhaitent :

- **régulariser les soldes de ces comptes 4582xxxn-(recettes et dépenses)** qui doivent être équivalents une fois ces opérations pour compte de tiers terminées (autant de dépenses que de recettes). Il est proposé de régulariser le solde créditeur de ce compte par voie d'opération non budgétaire au compte 1068.

- Procéder à la correction comptable non budgétaire , sans incidence ni sur le résultat ni sur la trésorerie du compte 454.

À l'unanimité les membres du conseil valident ces propositions

Administration générale – Fonctionnement des services municipaux

3. Modification du tableau des effectifs ; - Délibération N° 2023-072

Il convient de supprimer certains postes afin d'ajuster la liste des emplois ouverts sur la collectivité qui n'ont plus lieu d'être. Ces emplois avaient été créés au fil des ans pour permettre :

- L'organisation d'activité (ex : les TAP) ;
- Les souhaits spécifiques d'agents (postes à temps non complets) ;
- Les emplois sur des grades trop élevés (départs en retraite, mutations, etc...).

Au total il est proposé de supprimer sur le tableau des effectifs les postes suivants :

	Postes Ouverts	Postes vacants	Postes pourvus	Propositions de suppressions
Emploi Fonctionnel	1	0	1	0
Filière administrative	25	16	9	8
Filière Animation	15	7	8	3
Filière Culturelle	4	2	2	1
Filière Police Municipale	8	4	4	1
Filière Sociale	13	8	5	6
Filière Technique	38	17	21	8
Totaux	104	54	50	27*

**Dont 20 postes à temps complet.*

Nous devons également créer un poste d'adjoint administratif afin de régulariser les recrutements effectués cette année. Le tableau des effectifs simplifié s'en trouvera ainsi modifié :

	Postes Ouverts	Postes vacants	Postes pourvus
Emploi Fonctionnel	1	0	1
Filière administrative	18	8	10
Filière Animation	12	4	8
Filière Culturelle	3	1	2
Filière Police Municipale	7	3	4
Filière Sociale	7	2	5
Filière Technique	30	9	21
Totaux	78	27	51

À l'unanimité les membres du conseil valident ces propositions

4. Convention Stand de Tir Piscénois ASPTH ; - Délibération N° 2023-073

Avec l'armement de la Police Municipale, il convient de conventionner avec un stand de tir pour que nos agents puissent effectuer régulièrement leurs séances de tir règlementaires (2 par ans).

Après avoir interrogé les deux stands agréés par le CNFPT à proximité (Agde et Pézenas), il est proposé de retenir la proposition de l'Association Sportive Pézenas Tir Hérault.

À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition

**5. Recensement 2024-Désignation coordonnateur d'enquête, de son suppléant et de 13 agents recenseurs ;
- Délibération N° 2023-074**

Le recensement de la population aura lieu entre le 18 janvier 2024 et le 17 février 2024.

Il y aurait lieu de créer 13 emplois d'agents recenseurs, et deux emplois de coordonnateurs d'enquête.

Le découpage communal effectué a permis d'identifier 13 secteurs. Chaque agent recenseur sera responsable de son secteur. L'indemnité de ces agents est proposée selon détail suivant :

- Agent recenseur affecté sur le village et dans les lotissements : 600 € Net
- Deux agents coordonnateurs : 600 € Net

Par ailleurs deux jours de formation obligatoires sont nécessaires. L'INSEE propose de les compenser à hauteur de 25 € Brut la journée.

À l'unanimité les membres du conseil valident ces propositions

Vie associative

6. Convention avec l'IMPRO Saint Hilaire ; - Délibération N° 2023-075

L'atelier Colibri est une activité support à l'action d'accompagnement et de formation de l'Institut Saint Hilaire. Elle contribue à la découverte et à la sensibilisation autour du recyclage des déchets, de la protection de l'environnement. Cette activité est en lien avec le dispositif de travail adapté ainsi qu'au développement des compétences sociales et professionnelles des adolescents et des jeunes adultes préparant un projet d'orientation.

La convention a pour but de coordonner les actions entreprises sur le territoire communal et la coopération entre les différents acteurs de l'IMPRO Saint Hilaire et des services municipaux.

À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition

Gestion de l'espace communal

7. Rétrocession voiries du Lotissement le Carignan ; - Délibération N° 2023-076

Un lotissement constitué de 9 parcelles (AD 80 à 88) a été aménagé sur l'ancienne parcelle AD 49 située entre la rue du Languedoc et celle du Carignan. Trois de ces parcelles AD 86, 87 & 88 (surface totale de 174 ares) sont des places de stationnement qu'il convient d'intégrer sur le domaine public de la commune.

À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition

8. Conclusion bail emphytéotique avec la société COMAX France ; - Délibération N° 2023-077

La commune envisage de contracter un bail emphytéotique avec la société COMAX France sur la parcelle cadastrée AS 0085. Cette société, propriétaire des deux parcelles qui encadrent celle-ci (AS 0086 & AS0083), souhaite installer une unité de stockage d'électricité.

Après interrogation des domaines, ceux-ci n'ont pas souhaité procéder à une cotation, le montant global de la transaction ainsi que la nature de l'activité projetée relevant plus d'une compétence liée au développement économique. Interrogé, le service Développement Économique de la CA Hérault Méditerranée qui nous a communiqué les tarifs de transaction usités habituellement pour de tels baux : entre 0,70 € Net et 1,40 € Net/m²/an. Il est proposé de retenir la fourchette haute soit entre 1,40 € Net/m²/an

Après échange avec la société COMAX France, nous avons fixés les éléments suivants :

Durée du bail : 30 ans

Type de bail : emphytéotique

Montant du loyer annuel retenu : 1495,20 €

Assujétissement à la TVA : NON

Valeur résiduelle en vue de l'acquisition finale : oui à définir avec le Notaire.

Si pas de rachat final : *clause de remise en état de la Parcelle* : OUI

À l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition

Fin de l'Ordre du jour

Le secrétaire de séance



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Piccini', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE FLORENSAC' at the top and '34 HERAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback, possibly a knight or a saint, holding a staff or a similar object. The stamp is partially obscured by the signature.